

## SAINT PRIVAT EN PERIGORD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019  
A 19 H 00 A LA SALLE DES FETES DE SAINT ANTOINE-CUMOND

**Etaient Présents** : Pascale ROUSSIE-NADAL, Stéphane FERRIER, Louis-Michel TESTAUD, Denise RAGOT, Rémi CHAUSSADE, Françoise PICHOT, Henri LAVAL, Monique DUPUY, Maxime CHAUME, Jean-Marie TALLON, Michaël FETY, Laurence PAILLER, Marie-Christine ANDRIEUX, Jacky CHANTRE, Cyril CONDEMINÉ, Stephen HARRISON, Fabienne PICHOT, David CLAIRAUD, Nicole FERRIER, Huguette FAURÉ, Joëlle JACQUEMENT, Pascale PALMIER, Françoise TÉNÉS.

**Absents Excusés** : Pierre de CUMOND, Sophie BELAY (pouvoir donné à Pascale ROUSSIE-NADAL), Michel DENOST (pouvoir donné à Jean-Marie TALLON), Eric LOSMEDE, Gilles SOUVETON, Brigitte HALLER ( pouvoir donné à Laurence PAILLER), Kathleen SUMMERHAYES.

**Absent non Excusés** : Lionel BRARD, Karl CHAPELOT.

**Etaient également présents** : Monsieur Eric BONITHON Comptable des Finances Publiques, Madame Laëtitia LEBRIAT et Monsieur Philippe LUPRIS, Secrétaires de Mairie.

Madame Joëlle JACQUEMENT a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et remercie Monsieur Eric BONITHON comptable des finances publiques d'être présent et lui donne la parole pour présenter les Comptes Administratifs 2018 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes sous la présidence de Madame Françoise PICHOT doyenne d'âge, ainsi que la présentation des Budgets Primitifs 2019 sous la présidence de Madame Pascale ROUSSIE-NADAL, Maire de la Commune.

### ORDRE DU JOUR

#### 1/BUDGET PRINCIPAL

##### Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018

<u>Dépenses de Fonctionnement</u> : .....	810.488,25 €
<u>Recettes de Fonctionnement</u> : .....	1.484.475,03 €
<u>Dépenses d'Investissement</u> : .....	342.463.63 €
<u>Recettes d'Investissement</u> : .....	295.645,88 €

Soit un excédent 673.986,78 € pour l'année 2018.

Madame Françoise PICHOT fait procéder au vote du Compte Administratif 2018, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion est également voté à l'unanimité des membres présents.

#### Attribution des subventions

La ventilation des subventions sera présentée au prochain Conseil Municipal.

#### Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de : 46.817,75 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de : 673.986,78 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 248.400,00 €
- En Recettes pour un montant de : 88.495,00 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de 206.722,75 €.

Compte tenu des travaux envisagés sur l'année 2019, ainsi que des recettes attendues, une affectation en investissement s'avère nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 206.722,75 €
- Compte 002 : 467.264,03 €

#### Vote des taxes :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2019 et le produit fiscal attendu correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux des 4 taxes directes locales pour 2019 :

- Taxe d'Habitation : 10,17 %
- Taxes Foncières Bâties : 10,07 %
- Taxes Foncières Non Bâties : 51,22 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 17,37 %

Ces taux prennent en compte l'intégration fiscale progressive sur 13 ans due à la fusion des trois communes avec un produit fiscal attendu de 319.344,00 €.

Mesure Adoptée à l'unanimité des membres présents.

## Vote du Budget Primitif

Le Budget Primitif de la Commune pour 2019 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à : ..... 1.327.118,03 €
- En dépenses et recettes d'investissement à : ..... 568.073,75 €

Le Budget Primitif 2019 pour la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 2/BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

### Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018

<u>Dépenses de fonctionnement</u> :	65.803,11 €
<u>Recettes de fonctionnement</u> :	173.759,89 €
<u>Dépenses d'investissement</u> :	41.318,60 €
<u>Recettes d'investissement</u> :	40.173,49 €

Soit un excédent de 107.956,78 € pour l'année 2018

Madame Françoise PICHOT fait procéder au vote du Compte Administratif 2018, il est adopté à l'unanimité des membres présents

Le compte de gestion 2018 est également voté à l'unanimité des membres présents.

### Affectation du résultat

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de : 1.145,11 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de : 107.956,78 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0 €
- En Recettes pour un montant de : 0 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de 1.145,11 €.

Compte tenu des travaux envisagés sur l'année 2019, ainsi que des recettes attendues, une affectation en investissement s'avère nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 1.145,11 €
- Compte 002 : 106.811,67 €

#### Vote du budget primitif

Le budget annexe assainissement pour 2019 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à : ..... 169.815,67 €
- En dépenses et recettes d'investissement à : ..... 32.668,11 €

Le Budget Annexe assainissement pour 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 3/BUDGET ANNEXE : LOGEMENT CONVENTIONNÉ

#### Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018

-	Dépenses de fonctionnement :	7.076,59 €
	Recettes de fonctionnement :	26.899,86 €
	Dépenses d'investissement :	87.335,51 €
	Recettes d'investissement :	73.122,98 €

Soit un excédent de 19.823,27 € pour l'année 2018

Madame Françoise PICHOT fait procéder au vote du Compte Administratif 2018, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion 2018 du trésorier est également adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Affectation du résultat

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de : 14.212,53 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de : 19.823,27 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0 €
- En Recettes pour un montant de : 8.648,23 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de 5.564,30 €.

Compte tenu des travaux envisagés sur l'année 2019, ainsi que des recettes attendues, une affectation en investissement s'avère nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 5.564,30 €
- Compte 002 : 14.258,97 €

#### Vote du budget primitif

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à : ..... 34.858,97 €
- En dépenses et recettes d'investissement à : ..... 31.104,57 €

Le Budget annexe logement conventionné 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 4/BUDGET ANNEXE : PHOTOVOLTAIQUE

#### Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018

Dépenses de fonctionnement :	8.311,93 €
Recettes de fonctionnement :	38.144,77 €
Dépenses d'investissement :	13.877,16 €
Recette d'investissement :	9.765,61 €

Soit un excédent de 29.832,84 € pour l'année 2018.

Madame Françoise PICHOT fait procéder au vote du compte administratif 2018, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte de gestion 2018 du trésorier est également adopté à l'unanimité.

### Affectation du résultat

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de : 4.111,55 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de : 29.832.84 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0 €
- En Recettes pour un montant de : 0 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de 4.111,55 €.

Compte tenu des travaux envisagés sur l'année 2019, ainsi que des recettes attendues, une affectation en investissement s'avère nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 4.111,55 €
- Compte 002 : 25.721,29 €

### Vote du budget primitif

Le Budget Primitif pour 2019 s'équilibre

- En dépenses et recettes de fonctionnement : ..... 35.721,29 €
- En dépenses et recettes d'investissement : ..... 14.611,55 €

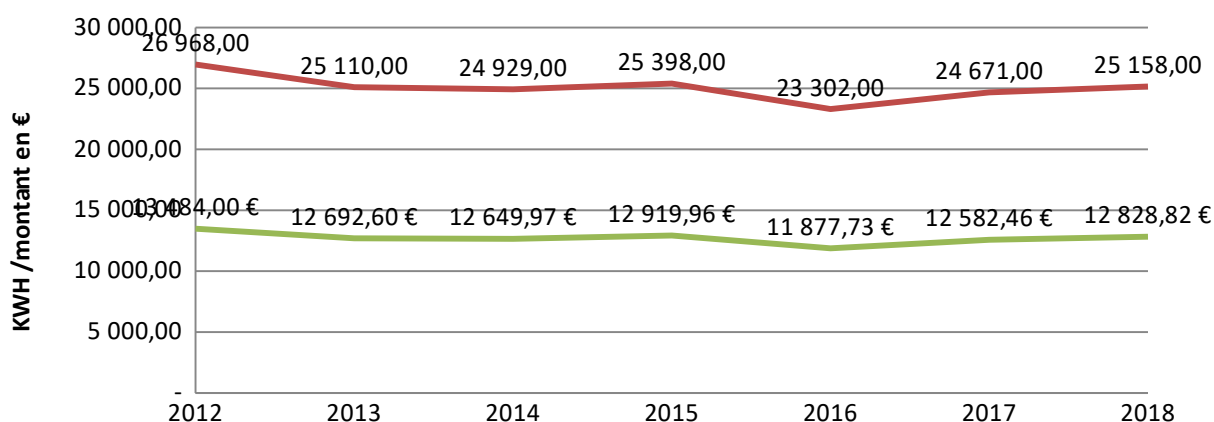
Le budget primitif 2019 du photovoltaïque est adopté à l'unanimité.

A la suite du vote, Monsieur Louis-Michel TESTAUD présente au Conseil Municipal l'évolution de la Production électrique photovoltaïque de 2012 à 2018 apparaissant dans le tableau suivant :

On peut constater qu'après une chute de la production en 2016, la courbe est revenue normale en 2018 aux environs de 25000 kwh.

Il est à noter que la recette financière résultant de la production d'électricité compense toujours le remboursement de l'emprunt.

## Production photovoltaïque



### 5/BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT

#### Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018

-

Recettes de fonctionnement :	25.127,54 €
Dépenses de fonctionnement :	3.394,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Dépenses d'investissement :	176.746,82 €

Soit un déficit de 155.013,28 € pour l'année 2018.

Madame Françoise PICHOT fait procéder au vote du compte administratif 2018, il est adopté à l'unanimité.

Le Compte de gestion 2018 du trésorier est également adopté à l'unanimité

#### Vote du budget primitif du lotissement

Le budget primitif 2019 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement : .....	444.871,91 €
- En dépenses et recettes d'investissement : .....	441.891,91 €

Le budget primitif 2019 du lotissement est adopté à l'unanimité.

-

-

### 6 RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Joël AMAURY a cessé son activité d'imprimeur suite à son départ en retraite.

Elle propose de le recruter comme vacataire pour la conception du bulletin Municipal à raison de 3 missions par an.

Le Coût d'une mission s'élevant à 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### 7/PERSONNEL : AVANCEMENT DE GRADE / SUPPRESSION/CREATION DE POSTE

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à compter du 01/09/2019 d'un Agent des services Administratifs.

Il y a donc lieu de créer ce poste et de supprimer le poste d'adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe correspondant au tableau des effectifs.

Mesure adoptée à l'unanimité.

#### QUESTIONS DIVERSES

Stéphen HARRISSON a demandé où on en est avec la maison d'accueil de Festalemps. Madame le Maire a répondu que la Maison d'accueil est de la compétence de la Communauté de Communes qui peine à trouver une famille d'accueil étant donné qu'elle n'arrive pas à trouver 3 pensionnaires pour rendre la Maison d'accueil financièrement viable.

Concernant le lotissement, Huguette FAURÉ suggère de baisser le prix de vente du terrain de manière à attirer des acquéreurs comme cela s'est fait dans d'autres régions. Madame le Maire répond que cette question est à l'étude.

La Séance est levée à 21 H 00

Diffusion :

- |                    |                   |                |
|--------------------|-------------------|----------------|
| - P. ROUSSIE-NADAL | - E. LOSMEDE      | - N FERRIER    |
| - P de CUMOND      | - J. CHANTRE      | - B HALLER     |
| - S. FERRIER       | - S BELAY         | - M C ANDRIEUX |
| - L-M TESTAUD      | - P PALMIER       | - G SOUVETON   |
| - R. CHAUSSADE     | - L BRARD         | - F TENES      |
| - M.CHAUME         | - H FAURÉ         | - D CLAIRAUD   |
| - D.RAGOT          | - C.CONDEMINE     |                |
| - Fr. PICHOT       | - M. DENOST       |                |
| - L.PAILLER        | - J JACQUEMENT    |                |
| - JM TALLON        | - S. HARRISON     |                |
| - M FETY           | - Fa PICHOT       |                |
| - H. LAVAL         | - K. SUMMMERHAYES |                |
| - M. DUPUY         | - K.CHAPELOT      |                |



